

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000

CONDITIONS D'APPROBATION

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° du:

Adopté par le Conseil communal de Neyruz,

Le Syndic Le Secrétaire

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME),

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Septembre 2025
23035-PAZ 5000-250910

urbaplan

LEGENDE

ZONE D'AFFECTATION

ZONES A BATIR		
	zone de village I	ZV I
	zone de village II	ZV II
	zone de village III	ZV III
	zone de village IV	ZV IV
	zone de village V	ZV V
	zone résidentielle à faible densité I	ZRFD I
	zone résidentielle à faible densité II	ZRFD II
	zone résidentielle à faible densité III	ZRFD III
	zone résidentielle à moyenne densité	ZRMD
	zone d'activités	ZACT
	zone libre	ZL
	zone d'intérêt général	ZIG
AUTRES ZONES		
	zone agricole	ZA
	aire forestière	

ELEMENTS SUPERPOSES

PERIMETRES SUPERPOSES

	plan d'aménagement de détail approuvé
	plan d'aménagement de détail obligatoire
	prescriptions particulières selon RCU
	périmètre de protection de la nature
	périmètre de protection du site construit
	périmètre d'harmonisation
	périmètre archéologique

SECTEURS SUPERPOSES

	dangers naturels selon carte des dangers (instabilités de terrain et crues) degré élevé
	degré moyen
	degré faible
	secteur indicatif
	danger résiduel
	secteur raccordés à un chauffage à distance

LEGENDE

ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES

	arbres et alignement d'arbres isolés
	haie, bosquet
	verger
	bien culturel mis sous protection: catégorie 1, 2, 3 et objets divers
	chemin historique selon inventaire IVS catégorie 1
	chemin historique selon inventaire IVS catégorie 2

AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES

	bâtiment non soumis à l'indice d'utilisation (selon l'art. 80 al. 4 ReLATeC)
	sites pollués (aires d'exploitation / sites de stockage)
	constatation de la nature forestière
	distance de construction à la forêt

INFORMATIONS INDICATIVES

	cours d'eau à ciel ouvert
	cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
	espace réservé aux eaux
	zone de protection des eaux souterraines légalisée (S1, S2, S3)
	bosquets (en zone agricole)
	ligne de haute tension (ligne CFF)
	limite communale

